

SCI Michel THOMAS

De: Hélène D'AUDIFFRET [contentieux@cabinetgerasco.com]
Envoyé: vendredi 23 juillet 2021 15:16
À: binolaurence@orange.fr
Objet: protocole SCI THOMAS/ SOARES

Bonjour,

Pour faire suite à notre entretien téléphonique dont je vous remercie je vous propose un RDV la semaine prochaine au cabinet GERASCO 69 avenue de Suffren 75007 PARIS pour signer le protocole d'accord .

Je vous invite à me proposer une date et heure de rendez-vous (entre 9h00 et 12h00 et 13h30 et 16h30) la semaine prochaine idéalement lundi ou mardi

IL faudra que votre époux se munisse :

- De sa pièce d'identité,
- De son chéquier.

La somme due est de 5.100 euros après accord du propriétaire qui a fait de gros efforts..

Je vous informe que ce montant est fixe et qu'à défaut de signature du protocole au plus tard vendredi 30/07 le propriétaire reprendra sa liberté. La signature du protocole et le paiement mettra fin aux poursuites.

Cordialement.



Hélène d'AUDIFFRET
Responsable Juridique et Contentieux
01 47 83 53 87
contentieux@cabinetgerasco.com

Cabinet Gerasco
69, avenue de Suffren - 75007 Paris
www.immocity.com

